

Commune de Labécède-Lauragais

République française

Département de l'Aude

Séance du mercredi 26 avril 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 20/04/2023

Présents : 7

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-François POUZADOUX,

Votants: 7

Pour: 7

Présents : Christiane ARIBAUD, Germaine CANDEBAT, Cédric FERRIERE, Jean-François POUZADOUX, Romuald ROUGE, Clément ROUX, Flavien VALENSI

Contre: 0

Secrétaire de séance:

Flavien VALENSI

Représentés:

Excusés: Florence MARTIN, Corine WELTMAN

Absents: Laetitia LASSALLE, Stéphane VITALES

Objet: Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent - DE_2023_017

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L. 332-8 3° du code général de la fonction publique, tout emploi peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de Chargé d'Accueil de l'Agence Postale relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade 1 d'adjoint administratif par délibération en date de ce jour à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 15/35ème.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 1 an renouvelable par reconduction expresse. Ce contrat fait suite à la demande de congés pour raisons personnelles, pour une durée de 1 an renouvelable, de l'actuelle Chargée d'Accueil. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

– D'autoriser Monsieur le Maire au recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade de 1 Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de Chargé d'Accueil de l'Agence Postale à temps non complet à raison de 15/35ème, pour une durée déterminée de 1 an.

– La dépense correspondante est inscrite au budget de l'année 2023.

Le Maire : Jean-François POUZADOUX